



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



Dossier de candidature à l'internat d'excellence Collège Jules Ferry - SAINT-CALAIS

Élève candidat à l'internat d'excellence

Nom : Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : commune :

Tel élève : Mail élève :

Responsable légal 1

Nom : Prénom :

Lien avec l'élève :

Téléphone : Mail :

Adresse (Ville, Code Postal) :

Situation professionnelle : Profession :

Responsable légal 2

Nom : Prénom :

Lien avec l'élève :

Téléphone : Mail :

Adresse (Ville, Code Postal) :

Situation professionnelle : Profession :



Autre personne à contacter en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Lien avec l'élève :

Adresse (Ville, Code Postal) :

Téléphone :

Mail :

Situation professionnelle :

Profession :

Mon enfant candidat à l'internat bénéficie-t-il d'une bourse cette année :

Boursier :

Si oui, le taux :

Renseignements scolaires

Nom de l'Établissement scolaire fréquenté en 2023/24 :

Adresse de l'établissement :

Téléphone établissement :

Classe suivie :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Autre(s) option(s) :

Classe demandée à la rentrée 2024/25 :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Options souhaitées :



Annexe 1 : lettre de motivation de l'élève

Annexe 2 : Fiches pédagogiques

Annexe 3 : Renseignements médicaux (si besoin) sous pli confidentiel

Annexe 4 : Renseignements sociaux (si besoin) sous pli confidentiel

Demande faite à le

Signature de l'élève :

Signature du ou des représentants légaux

Dossier à transmettre à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe avec les pièces à fournir avant le vendredi 17 mai 2024

en format pdf à l'adresse électronique dédiée : ce.divel1@ac-nantes.fr

Attention : Pour les niveaux concernés (entrée en sixième, en seconde générale et technologique, en seconde professionnelle, en première année de CAP et en première technologique), il est impératif également de participer aux procédures d'affectation. Pour ces niveaux, l'admission à l'internat d'excellence dépendra aussi des résultats de l'affectation.

Cadre réservé à l'administration

Avis de la commission départementale :

